

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Beuvry la Forêt, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Léone PIERKOT, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 Quorum : 12 étant atteint

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026 avec ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal du 19 Février 2026

1 Election du Maire

2 Détermination du nombre des Adjoint

3 Election des Adjoint

Présents : MM Léone PIERKOT-Patrick MIQUET-Fouzia BOUKOUR-Frédéric BOUDENOOT-Gaëlle WALLEZ-Matthieu GHESTIN-Lucie DE CONINCK-Jacky TOUQUET-Catherine VERBEKE-Michel VERBEKE-Alexandra DUBOIS-Philippe MARTOGLIO-Lynda VERHAEGHE-Lionel HORAIN-Lily DELPLANQUE-Olivier HOEL-Tiffany CURNELLE-Dylan CLEMENT-Catherine ERME-Bertrand DUPUIS-Marie-Claude DELOURME-Frank UNDI-Carine NADIR

Excusés :

Secrétaire de séance : MME Lily DELPLANQUE

2026-05-01 - Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacky TOUQUET, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux désignés ci-dessus.

Madame Lily DELPLANQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs Alexandra DUBOIS, Frédéric BOUDENOOT et Jacky TOUQUET ont été choisis par le Conseil comme assesseurs.

Monsieur TOUQUET invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, a déposé dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote :	/
Bulletins trouvés dans l'urne :	23
Bulletins nuls :	/
Bulletins blancs :	/
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A OBTENU : **Madame PIERKOT Léone :** **23 voix**

Madame PIERKOT Léone a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2026-06-02 - Détermination du nombre des Adjoint

Madame le Maire indique qu'en application des articles L.2122.1 et L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum.

Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** la création de 5 postes d'Adjoint

CONTRE : VOIX 0 ABSTENTION : VOIX 0 POUR : VOIX 23

2026-07-03 - Election des Adjoint

Vu les articles L 2122-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de ce jour de l'assemblée fixant le nombre d'Adjoint à 5,

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (art. L 2122-4 et 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes : Liste MIQUET Patrick

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : /



Bulletins trouvés dans l'urne : 23
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : /
Suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

A OBTENU : LISTE MIQUET Patrick : 22 voix
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par M. Patrick MIQUET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

M Patrick MIQUET
MME Fouzia BOUKOUR
M. Frédéric BOUDENOOT
MME Gaëlle WALLEZ
M Matthieu GHESTIN

Il est remis aux nouveaux élus la charte de l'élu.

AU TOTAL : 3 DELIBERATIONS NUMEROTEES : 2026-05-01 à 2026-07-03
Liste des délibérations affichée en mairie le 02 avril 2026

Présents : MM Léone PIERKOT-Patrick MIQUET-Fouzia BOUKOUR-Frédéric BOUDENOOT-Gaëlle WALLEZ-Matthieu GHESTIN-Lucie DE CONINCK-Jacky TOUQUET-Catherine VERBEKE-Michel VERBEKE-Alexandra DUBOIS-Philippe MARTOGLIO-Lynda VERHAEGHE-Lionel HORAIN-Lily DELPLANQUE-Olivier HOEL-Tiffany CURNELLE-Dylan CLEMENT-Catherine ERME-Bertrand DUPUIS-Marie-Claude DELOURME-Frank UNDI-Carine NADIR

Arrêté 02 avril 2026
La secrétaire
Lily DELPLANQUE
Conseillère municipale

Le Maire
Léone PIERKOT

